



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1996-1997

27 NOVEMBRE 1996

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1995

DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL
AUX RELATIONS INTERNATIONALES

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR MME **CARTON DE WIART**

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales (1) a examiné, au cours de ses réunions du 27 novembre 1996 et du 7 janvier 1997, le rapport d'activité du Commissariat général aux Relations internationales.

I. DISCUSSION GENERALE

A l'ouverture de la discussion générale, M. Dehaybe, Commissaire général aux Relations internationales de la Communauté française, fait une brève présentation du rapport d'activité 1995. Il a ainsi, tour à tour, abordé les trois grands chapitres de ce document : le bilatéral, le multilatéral, les secteurs et a ensuite souligné et mis en évidence un certain nombre de points particulièrement significatifs dans les relations internationales de la Communauté française en 1995.

En ce qui concerne l'Amérique du Nord, il a souligné que le nouveau Gouvernement québécois a remis les matières communautaires au centre de ses préoccupations, confirmant ainsi la Communauté française comme partenaire privilégié.

Le maintien d'une importante coopération, notamment par la présence de 70 enseignants, en Louisiane, a également été souligné lors du survol de notre coopération avec cette région.

En Europe et notamment pour la France, c'est l'importante coopération scientifique avec le CNRS et l'INSERM qui a été soulignée ainsi que l'ouverture en 1995 d'un débat sur un traité bilatéral portant sur la problématique de la langue française. Ce débat n'a pas encore abouti à ce jour.

En Europe latine, en Espagne et au Portugal, l'effort important en faveur de la langue et de la littérature françaises a été rappelé.

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

MM. Gilles (Président), Biefnot, Charlier, Donfut, Etienne, Hotyat, Knoops, Liénard, Malisoux, Marchant, Walry, Wintgens, Mme Carton de Wiart (rapporteuse).

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Deghilage, membre du Parlement,

M. Grafé, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales,

M. Ancion, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales,

M. Dehaybe, Commissaire général aux Relations internationales,

M. Vankerhoven, directeur de cabinet adjoint auprès de M. le ministre Grafé,

M. Wauters, secrétaire d'administration au CGRI,

Mlle Parent, expert du groupe PS,

Mme Blot, expert du groupe PRL/FDF.

Le Commissaire général a insisté ensuite sur les synergies qui ont pu s'établir en Europe de l'Est entre les efforts bilatéraux et multilatéraux ainsi que sur les collaborations que nous avons pu établir avec les centres culturels français.

Pour l'Afrique du Nord et de l'Ouest, le Commissaire général a cité particulièrement les échanges de jeunes avec le Maroc et l'appui international à la faculté de droit qui a été poursuivi au Burkina Faso principalement grâce à la collaboration de l'APEFE.

Il a ensuite rappelé que malgré plusieurs missions de contact et tentatives diverses, il n'a pas été possible de mettre en œuvre un réel programme avec le Burundi. En effet, la situation d'instabilité qui a prévalu tout au long des années 1994 et 1995 a amené la Communauté française (APEFE) à retirer, progressivement, à la demande du ministre de la Coopération, la totalité de ses agents en fonction au Burundi.

Au Zaïre, l'année 1995 a vu le contexte socio-économique s'assombrir un peu plus. Les contacts de type diplomatique et informel initiés par la Délégation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa ont été mis en exergue.

Pour la zone du Proche Orient, le Commissaire général a particulièrement insisté sur l'introduction du volet échange de jeunes avec Israël et sur l'accord scientifique et universitaire que nous avons avec le Conseil palestinien de l'enseignement supérieur.

Au plan multilatéral, les deux priorités de la Communauté française sont la Francophonie, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part.

Pour ce qui concerne la Francophonie, 1995 est l'année du Sommet de Cotonou qui a permis un certain nombre de réformes tel le resserrement des activités autour d'un nombre réduit d'axes mobilisateurs, ou encore, la cohérence institutionnelle de la Francophonie. Dans quelques semaines, la conférence ministérielle de Marakech devrait finaliser certaines des orientations décidées à Cotonou. Certaines de celles-ci sont cependant actuellement remises en cause par un partenaire majeur de la Francophonie.

En ce qui concerne l'Union européenne, la mise en place des programmes Léonardo et Socrates a débuté en 1995. Le programme Socrates reprend, en les amplifiant et en les rationalisant, différents programmes antérieurs; le budget est de 850 millions d'ECU.

Pour terminer le secteur multilatéral, le Commissaire général a rappelé que l'Unesco est, depuis la création des Communautés en Belgique, l'institution spécialisée des Nations Unies avec laquelle, de par la nature même et le contenu de ses compétences, la collaboration est la plus étendue.

Abordant le problème des secteurs qui aident les différents services organisés selon l'axe géopolitique, le Commissaire général a souligné en particulier le service de la langue française et celui du cinéma où, à titre d'exemple, le CGRI a assuré la projection de plus de 500 films dans une trentaine de pays. L'intervention du CGRI a également permis à une trentaine de réalisateurs de présenter leurs œuvres dans différentes manifestations internationales.

Chargé de la gestion et de la mise en œuvre d'une série de programmes d'échange de jeunes, le Bureau international jeunesse (BIJ), placé sous l'autorité administrative du CGRI, est co-géré par le CGRI et la Direction générale de la culture et de la communication. Il coordonne les actions menées par l'Agence de promotion des activités internationales de jeunesse de l'Agence Québec Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, et développe des activités dans le cadre des accords culturels qui lient la Communauté française de Belgique.

Le Commissaire général a terminé ce bref survol sectoriel en mettant en exergue la collaboration particulièrement fructueuse qui s'est instaurée entre le CGRI et le FNRS.

Enfin, l'année 1995 a permis de voir s'instaurer une excellente concertation entre les différents ministres des Relations internationales (Communautés, Régions, Etat fédéral), au sein de la Conférence interministérielle de politique extérieure.

A l'ouverture de la discussion, M. Wintgens réitère son regret et son insatisfaction de ce que les parlementaires ne soient pas associés à certaines visites ministérielles à l'étranger leur permettant ainsi d'évaluer plus efficacement l'intérêt des programmes et réalisations menés par la Communauté française. Les parlementaires doivent, selon l'intervenant, avoir une perception plus concrète de la coopération internationale car le jugement qu'ils peuvent porter, à partir des documents qui sont à leur disposition, repose sur des éléments d'appréciation trop limités et trop abstraits.

Il demande que la commission, ou en tout cas certains de ses membres, à tour de rôle, puissent effectuer des investigations plus approfondies afin de pouvoir évaluer correctement l'utilité des crédits mis à disposition par le Parlement.

M. Knoops partage la préoccupation de M. Wintgens et l'informe que le Bureau du Conseil a prévu un budget pour ce type d'activité des commissions.

M. Grafé, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales, partage la préoc-

cupation des parlementaires et leur suggère d'essayer de profiter des missions de l'AIPLF pour, le cas échéant, s'informer sur place des coopérations de la Communauté française mais, indique qu'en aucun cas, il ne peut financer les activités parlementaires.

Le Président de la commission, M. Gilles, fera part à Mme la Présidente du Conseil de la préoccupation exprimée par la commission et, après concertation avec le ministre des Relations internationales, fera des propositions précises et justifiées.

Cinq commissaires, MM. Wintgens, Knoops, Charlier, Marchant et Mme Carton de Wiart, formulent des observations ainsi que différentes questions au ministre.

La commission décide que les réponses seront communiquées par écrit et jointes au rapport qui fera l'objet d'une lecture et d'une approbation en commission.

En outre, différentes questions qui ne se rattachent pas directement à l'examen du rapport d'activité 1995 et qui concernent les orientations de la politique internationale de la Communauté française, feront l'objet d'une discussion lors d'une autre séance de commission.

M. Wintgens souhaite connaître le montant des aides à la traduction (Réponse: annexe 1) et la liste des œuvres traduites dans le cadre du programme de la Direction générale de la culture et de la communication.

M. Knoops considère que le CGRI est un organisme essentiel pour la bonne conduite des relations internationales de la Communauté française de Belgique. De ce point de vue, il se réjouit en particulier de ce que, comme l'indique l'avant-propos du rapport, « 1995 a vu la mise en place d'une organisation des relations internationales des Francophones de Belgique reposant sur une collaboration plus étroite entre la Communauté française et la Région wallonne, sous l'autorité d'un seul ministre ».

En sa qualité de Président de la section de l'AIPLF, M. Knoops a pu constater le rôle que notre Communauté peut régulièrement jouer au sein de la Francophonie qui constitue, selon lui, un axe tout à fait essentiel de nos relations internationales. Il considère que la Communauté doit également être présente au sein de l'Union européenne mais que cela ne doit, en aucun cas, se faire au détriment du rôle prioritaire qui doit être le nôtre au sein de la Francophonie.

Il pose ensuite plusieurs questions relatives à la composition et au fonctionnement de la délégation Wallonie-Bruxelles à Québec, à nos relations avec l'Acadie, à notre présence et aux méthodes d'évaluation des écoles en Louisiane,

à nos relations avec la France et en particulier à la négociation du traité bilatéral politique, au projet « Paris-Bruxelles », à l'absence de la Communauté française de Belgique au Liban en particulier lors de la semaine de la bande dessinée, à nos relations avec le Danemark et à la façon dont se concrétise la priorité donnée à l'Europe de l'Est. A propos du Vietnam, il souhaite connaître le nombre et le nom des professeurs envoyés par notre Communauté (réponses: annexes 2 à 10).

M. Knoops interroge également le ministre sur le montant, l'organisation et la composition du jury du prix littéraire Canada/Communauté française de Belgique (réponse: annexe 11).

M. Charlier insiste, quant à lui, sur la priorité dont doivent bénéficier, selon lui, l'Europe centrale et l'Afrique. Il considère, en effet, que c'est dans ces régions que se joue, pour des raisons différentes d'ailleurs, l'avenir de la Francophonie.

Le français ne restera une grande langue européenne que si elle garde une place significative — et selon une tradition ancienne — dans différents pays d'Europe de l'Est; il regrette, de ce point de vue, que la délégation de la Communauté française en Europe de l'Est ait été établie à Prague et pas dans un pays où la tradition francophone est plus évidente. L'importance du nombre de francophones en Roumanie, en Moldavie ou en Bulgarie doit être prise en considération. Ceci lui paraît d'autant plus étonnant que la République tchèque n'est pas membre des Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement francophones tandis que la Roumanie, par exemple, y joue un rôle important.

M. Charlier demande qu'à l'occasion d'un futur débat sur les orientations politiques des relations internationales de la Communauté française, une réflexion plus approfondie soit menée sur les enjeux économiques et culturels de ces relations internationales. Il regrette, avec M. Knoops, l'absence de la Communauté française de Belgique au Liban où elle pourrait utilement contribuer à maintenir une tradition francophone dans un pays qui, par ailleurs, est également membre de la Francophonie intergouvernementale.

Celle-ci est à un tournant de son histoire et le futur sommet de Hanoï devrait finaliser les orientations décidées à Cotonou. Si cela ne devait pas être le cas, à cause des positions nouvelles d'un partenaire majeur de la Francophonie, le risque est grand que pendant de longues années encore, cette Francophonie ne puisse s'affirmer pleinement.

M. Charlier réitère sa confiance au ministre des Relations internationales et au CGRI pour mener à bien cette restructuration de la Franco-

phonie, en garantissant notamment à l'AIPLF son rôle consultatif et en donnant progressivement priorité à l'Europe centrale et à l'Afrique centrale.

M. Marchant partage l'opinion positive des autres commissaires sur l'action de la Communauté française au plan international. Il rejoint la préoccupation exprimée par M. Wintgens de pouvoir effectuer, comme parlementaire, des missions d'évaluation de cette coopération. En effet, il estime, comme son collègue, que les informations telles qu'elles ressortent du seul rapport, peuvent parfois laisser sceptique et ne permettent pas de se faire une idée précise de la pertinence de certaines de nos actions de coopération. Il cite, à titre d'exemple, des extraits du rapport, relatifs à la coopération avec le Val d'Aoste et le Jura (annexes 12 et 13).

M. Marchant partage également les priorités géographiques énoncées par M. Charlier en souhaitant y ajouter les pays du Maghreb qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la construction de la Francophonie. Du point de vue sectoriel, il plaide pour qu'une priorité soit donnée à l'audiovisuel et, à cet égard, s'inquiète, par exemple, du niveau de l'implication de la RTBF dans les programmes de coopération avec le CGRI (annexe 14).

Mme Carton de Wiart félicite le CGRI pour la qualité de la revue *Wallonie-Bruxelles*. Elle demande ensuite au ministre de faire le point sur les relations de travail entre la COCOF et le CGRI, sur le partenariat avec la RTBF et sur la présence de celle-ci au plan international (annexes 15 et 16). Elle demande un bilan des jumelages d'écoles, via Internet, qui permettent une sensibilisation des jeunes aux relations internationales (annexe 17). Elle souhaite également savoir si la Communauté française joue un rôle dans l'Euro-région et, enfin, interroge le ministre sur la structure du budget ainsi que sur les observations de la Cour des comptes qui informe le Conseil, du dépassement de 75 emplois du cadre organique du CGRI (annexes 18 à 20).

M. Hotyat se réjouit également de la qualité de la revue *Wallonie-Bruxelles* et souhaite que le caractère francophone de Bruxelles dans cette revue continue d'être, chaque fois que possible, correctement et clairement réaffirmé. A cet égard, il demande, par exemple, que l'on cesse d'utiliser le sigle COCOF au profit d'une appellation qui éclaire mieux les lecteurs étrangers sur la réalité des institutions francophones à Bruxelles.

Avec d'autres membres de la commission, il estime que la dénomination complète des institutions présentées est indispensable à une bonne compréhension du rapport.

M. Hotyat partage l'avis des différents commissaires qui ont estimé que l'Europe, cen-

trale et orientale, constitue une priorité pour la Francophonie. La Francophonie en Europe de l'Est, est encore très présente mais est aussi très menacée par l'anglais. Le maintien de la langue et de la culture françaises dans ces pays dépendra en grande partie de la volonté et des efforts de coopération des autres pays francophones d'Europe.

M. Grafé a ensuite répondu au plan politique générale que l'organisation de synergies et de la coopération entre la Région wallonne et la Communauté française est confirmée au plus haut niveau par l'accord de coopération qui vient d'être signé par le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Communauté française. Il ajoute que dorénavant nous demandons à chaque partenaire de mettre dans le même accord international ce qui concerne les matières de la Région wallonne et celles relevant de la Communauté française. Cela a été le cas récemment pour l'accord avec la Pologne. Il confirme également que l'Europe de l'Est constitue bien une priorité et que le choix de Prague comme lieu de la délégation constitue une réponse aux gestes amicaux faits à l'époque par la Tchécoslovaquie à l'égard de notre Communauté française (annexe 21).

II. VOTES

Le rapport d'activité 1995 du CGRI est approuvé à l'unanimité des membres présents, le 27 novembre 1996.

Le rapport avec les réponses écrites aux différentes questions posées a, le 7 janvier 1997, été approuvé à l'unanimité des membres présents.

La Rapporteuse,

Fr. CARTON de WIART.

Le Président,

G. GILLES.

ANNEXE 1

AIDE A LA TRADUCTION

Comme indiqué dans le Rapport d'activité, l'aide à la traduction d'œuvres de la Communauté française est un programme de la direction générale de la Culture et de la Communication du ministère de la Culture et des Affaires sociales et relève donc, à ce titre, du ministre de la Culture.

ANNEXE 2

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA DELEGATION
WALLONIE-BRUXELLES AU QUEBEC: POURQUOI Y AURAIT-IL
UN VIDE DIPLOMATIQUE SUITE AU DEPART A MONTREAL
DE L'ATTACHE DE LA REGION WALLONNE?

Au mois de juin 1996, M. le ministre Jean-Pierre Grafé a déposé une note au Gouvernement wallon portant sur la « Gestion des Affaires courantes de la Région wallonne à Québec et à Genève ».

Nous en reproduisons ci-après, un extrait.

Exposé des motifs

« Depuis la transformation des délégués de la Région wallonne à Québec et Genève en attachés économiques et commerciaux et leur déplacement respectif à Montréal et Berne, les partenaires québécois et suisses ne disposent plus d'interlocuteurs représentant l'ensemble des compétences de la Région wallonne (hors AWEX).

Cette situation posant des problèmes de suivi pour nombre de dossiers, j'ai été saisi de la question par la Division des Relations internationales.

Dans le cadre du rapprochement des relations internationales de la Communauté et de la Région, en conformité avec les déclarations de politique gouvernementale, je suis amené à prendre une mesure provisoire pour la bonne gestion des affaires courantes de la Région (hors AWEX) tant à Québec qu'à Genève.

Sans préjuger d'autres décisions qui pourraient être prises dans ce contexte, je charge à titre provisoire les délégués de la Communauté française à Québec et Genève d'être ponctuellement les correspondants de la Région wallonne (hors AWEX). (...) »

En sa séance du 4 juillet 1996, le Gouvernement wallon a pris la décision suivante:

« 1. Le Gouvernement approuve la proposition du ministre des Relations internationales relative à la gestion des Affaires courantes de la Région à Québec et à Genève tout en précisant que le mécanisme proposé est limité au 31 décembre 1997 au plus tard (...) ».

ANNEXE 3

**RELATIONS AVEC L'ACADIE: LE FAIT QUE L'ACCORD
CONCRETISE UNE VOLONTE COMMUNE DE BATIR
NOS FUTURES RELATIONS SUR UN REEL PARTENARIAT
SIGNIFIE-T-IL QUE CES RELATIONS N'ETAIENT PAS FONDEES
SUR LE PARTENARIAT?**

Les premières années de collaboration avec la Société nationale de l'Acadie (SNA) furent d'abord organisées sur un mode de diffusion unilatéral: présence de la Communauté française auprès des populations acadiennes des provinces maritimes par l'envoi de livres, de productions discographiques,... participation de membres de la Communauté acadienne à l'une ou l'autre activité organisée en Communauté française et plus spécialement les cours de langue et littérature françaises.

Au fil des années, nous avons cependant veillé à organiser des partenariats et réseaux d'échanges. Le dernier programme de coopération signé à Caraquet en août 1995 consacre l'aboutissement de ces efforts qui, hors l'aspect institutionnel, mettent réellement en présence et en échange d'expertises, les milieux culturels et universitaires. On citera à titre d'exemple, le rapprochement du Festival du film francophone de Namur et le Festival international francophone du film en Acadie, des projets d'échanges entre radios communautaires d'Acadie et de la Communauté française, l'organisation de contacts, à des fins de diffusion culturelle entre les bourses de spectacles « Entrevues » (Communauté française de Belgique) et Contact-Acadie, etc.

ANNEXE 4

**PRESENCE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE EN LOUISIANE:
QUELLE METHODE EST ENVISAGEE POUR CONTROLER
LA QUALITE DES ECOLES?**

Il ne nous revient pas de contrôler la qualité des écoles louisianaises. Ceci relève des instances éducatives de l'Etat Louisianais. En revanche, il nous appartient de contrôler la bonne utilisation des professeurs que nous envoyons en Louisiane. Comme indiqué dans notre rapport, l'évaluation que nous avons menée nous a conduit à relever carences et lacunes. Nous insistons sur le fait que ces constats concernent le programme de français langue seconde et non les écoles d'immersion.

En conséquence, lors de la dernière réunion de la commission mixte avec la Louisiane qui s'est tenue au début du mois d'octobre de cette année 1996, nous avons communiqué un certain nombre de remarques à la partie louisianaise; celles-ci ont été inscrites au procès-verbal des discussions dont on trouvera ci-après les principaux extraits:

« Elle (la Communauté française) souligne également l'importance du contingent annuel de professeurs de la Communauté française (70 enseignants pour l'année scolaire 1995-1996 et autant pour l'année 1996-1997) mis à disposition de la partie louisianaise. Elle souhaite que des améliorations soient apportées à l'accueil, l'encadrement et la reconnaissance professionnelle des enseignants de la Communauté française envoyés en Louisiane. Elle attire, à cet égard, l'attention des autorités louisianaises sur le fait que dans nombre d'écoles concernées par le programme de français, langue étrangère, la fonction du professeur étranger de français devrait être revalorisée et reconnue à part entière. Elle exprime son intérêt à l'égard de la réorganisation du programme dans certaines paroisses, ce programme assurant que seuls les meilleurs élèves (academically able) soient autorisés à suivre le cours de langue française.

Consciente de l'importante contribution de la Communauté française au programme d'enseignement du français en Louisiane, la partie louisianaise affirme sa ferme intention d'améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement des formateurs mis à sa disposition.

Les deux parties conviennent de l'importance à attacher à l'articulation du programme d'enseignement du français en deçà (jardin d'enfants, Kindergarten, au 3^e grade) et au-delà (high school, lycée). En effet, un ensei-

gnement articulé sur l'ensemble du cursus scolaire est seul susceptible de doter les élèves d'une réelle maîtrise de la langue. Il en va de même du développement de l'enseignement en immersion, qui permet d'assurer la formation d'enfants véritablement bilingues. »

(...)

« Le CGRI mettra à disposition des écoles louisianaises des formateurs titulaires d'un diplôme d'enseignement maternel ou primaire ou secondaire inférieur (option langue française ou option langues).

Ces enseignants seront affectés dans des écoles soigneusement sélectionnées par le Département de l'Education en concertation avec le CGRI. Les propositions d'affectation formulées par la partie louisianaise seront transmises au CGRI par l'intermédiaire de la représentante permanente.

Il s'agira des écoles d'immersion et des écoles possédant un programme de français, langue étrangère conforme au mandat défini par le BESE et aux recommandations contenues dans le guide pour les administrateurs (Bulletin n° 1536, août 1993) établies par le Département de l'Education. »

(...)

« Pour ce qui concerne les affectations de ses enseignants dans le programme de français, langue seconde, la Communauté française souhaite que celles-ci soient réservées aux établissements scolaires qui auront fait la preuve, avant chaque année scolaire, de l'organisation d'un programme suivi de français, langue étrangère, au travers des diverses années d'enseignement. La Communauté française souhaite également l'affectation de ses enseignants dans les Paroisses où seuls les meilleurs élèves (academically able) sont autorisés à suivre le cours de langue française. »

(...)

A l'occasion de cette réunion de commission mixte, les missions de la représentante de la Communauté française en Louisiane ont été également rappelées. La vérification des exigences quant à la qualité de la place donnée à l'enseignement du français dans les écoles louisianaises et telle que formulée par la Communauté française figure bien évidemment au nombre de ces missions.

Par ailleurs, la Communauté française s'est engagée à mettre à la disposition de la partie louisianaise un encadrement pédagogique en la personne d'un attaché pédagogique engagé par les liens d'un contrat d'emploi avec le CGRI.

ANNEXE 5

ETAT DES NEGOCIATIONS D'UN ACCORD FRANCE-COMMUNAUTE
FRANÇAISE DE BELGIQUE

De manière régulière, les autorités de la Communauté française — et, au niveau administratif, les responsables du CGRI —, indiquent à leurs homologues français l'intérêt qu'il y aurait, pour les deux parties, à signer un Accord de coopération nouveau, spécifique, entre la France et la Communauté française.

Ceci fut encore le cas lors de la dernière Commission mixte (septembre 1996) dont le programme de coopération 97, 98 et 99 reprend « le souhait (de la CFB) de voir signer un nouvel Accord bilatéral, mieux adapté d'une part aux compétences et institutions de la CFB, d'autre part, au niveau de leur coopération ».

Certaines réticences françaises sont bien connues, et relèvent vraisemblablement de la crainte qu'une reconnaissance du fait communautaire en Belgique puisse avoir des retombées perturbantes en France même, ou encore ne mécontente l'autre Communauté.

D'autres courants de pensée apparaissent du côté français pour comprendre, sinon pour approuver, la demande de la Communauté française de Belgique.

Ceux-ci mettent en avant l'importance de la mise en place d'un « ensemble francophone », notamment au niveau européen.

Ces responsables, sans attendre la signature d'un nouvel Accord, multiplient les propositions de travail en commun, notamment dans le domaine de la défense de la langue française en pays tiers.

ANNEXE 6

PROJET PARIS-BRUXELLES

Bien avant l'ouverture du Musée d'Orsay en 1986, un projet sur les liens tissés entre la Belgique et la France avait été envisagé, retraçant les relations artistiques des deux pays, de 1848 à 1914.

Après les vicissitudes de ce projet sur lesquelles il est inutile de revenir, la situation actuelle est la suivante.

Une saison France-Belgique s'est construite autour de trois axes principaux: deux expositions, Paris-Bruxelles/Bruxelles-Paris (Réunion des Musées Nationaux/Musée d'Orsay — Musée des Beaux-Arts de Gand) et Rodin et la Belgique (Musée Rodin — Palais des Beaux-Arts de Charleroi) et un colloque réalisé à Bruxelles en 1996 par les Archives et Musée de la Littérature de Bruxelles, le Musée d'Orsay avec l'aide du ministère de la Culture et du Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique.

Une troisième exposition Verhaeren: Un Musée imaginaire sera également présentée au Musée d'Orsay en juillet 1997 et à Bruxelles au Musée Charlier, en septembre. Elles est réalisée par les Archives et Musée de la Littérature à Bruxelles.

De nombreuses manifestations sont venues se greffer, au fil du temps, sur ces premiers projets et durant toute l'année 1997. Des deux côtés de la frontière, sera présentée une véritable saison franco-belge. Par exemple: pour la France, à Nice au Musée des Beaux-Arts, l'exposition Une commande « niçoise » au belge Nicaise De Keyser: les peintres des Grandes Ecoles de la Collection Gambart, à Roubaix, au Musée d'Art et d'Industrie, le Musée belge de

Roubaix, sans oublier l'exposition au Centre Wallonie-Bruxelles de Paris Rops au temps des crocodiles; pour la Belgique, à Charleroi au Musée du Verre La Pâte de verre réssuscitée 1880-1914; à Ixelles, au Musée Communal, rétrospective Georges Lemmet, à Bruxelles, à la Bibliothèque Albert 1^{er}, Edmond Denan, éditeur du tournant du siècle.

Ces manifestations sont coordonnées par la Réunion des Musées Nationaux/Musée d'Orsay avec le concours des Communautés française et flamande de Belgique et de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris.

Plus particulièrement, en ce qui concerne l'exposition Paris-Bruxelles, elle sera placée sous le haut patronage de sa Majesté Albert II, Roi des Belges et de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République française, avec un comité d'honneur représenté par les ministres de la Culture de la France et des deux communautés belges, les directeurs des administrations culturelles (RMN, Communautés flamande et française) et les relations internationales de nos deux communautés. Un comité d'organisation reprend les commissaires de toutes les expositions (Orsay, Rodin, Charleroi, Gand et Bruxelles).

Plus particulièrement, la Communauté française de Belgique interviendra financièrement dans le projet « Paris-Bruxelles » et sera mentionnée sur tout le matériel promotionnel.

Elle organisera un cycle de cinéma à Orsay, la RTBF produit une émission pour ARTE et toute une série de conférences seront organisées au Centre Wallonie-Bruxelles.

ANNEXE 7

RELATIONS AVEC LE DANEMARK

Le groupe de 44 professeurs danois de français effectuait une visite privée en Belgique. A cette occasion, le responsable, Monsieur Gudmund Bager a pris contact avec le CGRI en souhaitant qu'une initiative soit prise pour faire découvrir aux participants la littérature française de Belgique.

Le rôle du CGRI s'est borné à organiser deux matinées (les 9 et 10 octobre) avec divers exposés relatifs à l'enseignement du français en Communauté française, ainsi qu'aux lettres belges de langue française.

A l'issue de ces deux matinées, une réception a été offerte, pour un montant total de 27 072 francs.

En outre, un déjeuner (5 couverts) a été prévu, le 10 octobre, à l'occasion de la présence de l'académicien Thomas Owen, et ce pour un montant de 6 810 francs.

ANNEXE 8

REGRET DE L'ABSENCE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE AU LIBAN

Le Liban n'étant pas à ce jour un pays prioritaire, le CGRI ne dispose pas de crédits pour les relations avec ce pays.

En dehors des festivals du film européen (*cf.* semaine du film européen en novembre 1995), le CGRI ne participe pas à d'autres manifestations organisées au Liban.

Il convient toutefois de noter qu'exceptionnellement en 1996, il a soutenu deux événements:

— L'Opération Liban 1996: Camp — chantier (reconstruction, animation et formation d'animateurs);

— Le «Salon Lire en Français et en Musique» à Beyrouth. Présence de la Communauté française sur le stand Wallonie-Bruxelles (envoi de Monsieur Bernard Vrancken dessinateur de BD, de bandes dessinées et de documentation sur la Communauté française).

ANNEXE 9

PRIORITE ACCORDEE AUX PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

Budgets (bourses comprises) alloués en 1995:

Bulgarie	1 954 000 FB
Hongrie	6 526 000 FB
Pologne	7 226 807 FB
République tchèque	10 576 000 FB
Roumanie	3 732 501 FB
Slovaquie	4 822 000 FB

Lecteurs: 14

Bulgarie	1
Hongrie	2
Pologne	7
République tchèque	2
Roumanie	1
Slovaquie	1

Professeurs:	13
Hongrie	4
République tchèque	5
Slovaquie	4

Parmi les nombreuses activités, on relèvera notamment les recyclages multilatéraux:

— à l'intention de responsables du système éducatif;

— à l'intention de cadres administratifs et d'animateurs associatifs;

— à l'intention de libraires spécialisés dans la diffusion d'ouvrages en langue française.

ANNEXE 10

COOPERATION AVEC LE VIETNAM

La commission mixte permanente chargée de l'application de l'Accord culturel conclu entre le Gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles et le Gouvernement de la République socialiste du Vietnam a élaboré, lors de sa deuxième session tenue à Bruxelles en juin 1995, un programme de travail pour les années 1995, 1996 et 1997.

Six objectifs ont été retenus comme prioritaires par les deux parties:

1. Le soutien et le développement de la langue française, de la littérature et de l'édition,
2. La coopération dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement,
3. La formation à l'économie de marché,
4. L'étude et la formation dans le domaine du droit,
5. Le développement de l'informatique et des technologies de l'information,
6. Le soutien à l'audiovisuel et à la presse écrite.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, une attention toute particulière a été accordée à l'établissement de complémentarités avec des programmes multilatéraux francophones. C'est ainsi que plusieurs projets constituaient un appui bilatéral à l'action d'une organisation multilatérale francophone: l'AUPELF-UREF, l'ACCT, TV5, l'UIJPLF.

Le même souci de synergie préside à l'affectation des formateurs de l'APEFE dans les orientations définies plus haut. En fonction des objectifs précités, 21 formateurs ont été mis à la disposition du Vietnam en 1995.

En outre, la même année, dans le cadre de la coopération interuniversitaire, 8 professeurs ont été échangés (7 missions et 1 accueil).

Budget 1995

— CGRI:

* Boursiers:	1 500 000 F
* Echanges:	4 345 000 F

— APEFE:	15 662 000 F
----------	--------------

Il est à noter qu'à la faveur du mouvement diplomatique des délégués de la Communauté française, le Gouvernement a procédé à la création d'une nouvelle délégation à Hanoï, dans la perspective du développement des relations avec le Vietnam et de la préparation du prochain Sommet francophone.

ANNEXE 11

**MONTANT ET ORGANISATION DU PRIX LITTÉRAIRE
CANADA/COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET COMPOSITION DU JURY**

Le Prix littéraire Canada/Communauté française de Belgique est remis alternativement à un auteur canadien et à un auteur de la Communauté française de Belgique. Un jury permanent se réunit en Communauté française pour pré-sélectionner les candidats de la Communauté française de Belgique et opérer la sélection définitive du lauréat canadien. La Partie canadienne procède de même en pré-sélectionnant les candidats canadiens et en élisant le lauréat de la Communauté française.

Le jury de la Communauté française de Belgique est composé de:

Pierre Mertens, Président
Liliane Wouters,
Jacques De Decker,
Jacques Sojcher,
Fernand Verhesen,
Marc Quaghebeur (MCAS),
Marguerite Roman (MCAS).

Les réunions de sélection sont organisées en Communauté française de Belgique par le Service de la promotion des lettres du ministère de la Communauté française.

Le montant du prix est de 100 000 francs belges en Communauté française de Belgique et de 5 000 \$Cdn au Canada.

Voici les noms de quelques lauréats:

- Philippe Toussaint (1995-CFB),
- Pierre Vadeboncoeur (1993-CDN),
- Henry Bauchau (1992-CFB),
- André Major (1991-CDN),
- Werner Lambersy (1988-CFB),
- Anne Hébert (1987-CDN).

Le premier lauréat fut Norge en 1971.

ANNEXE 12

**DIFFICULTES RENCONTREES PAR LA PARTIE JURASSIENNE
DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT**

Il s'agissait d'un problème d'admission de trois étudiants diplômés de l'Ecole cantonale générale de Delémont dans des établissements de formation à vocation paramédicale en Communauté française (équivalence des diplômes).

En date du 9 mai 1996, le Secrétariat général du ministère de l'Education nous informait que «le problème créé par le diplôme de culture générale jurassien devrait bientôt se résoudre, la direction générale de l'enseignement secondaire et la commission d'homologation ayant terminé leur analyse de dossier. Quelques points de détails et divergences de vues doivent cependant encore être traités.»

Quant au département jurassien de l'Education, il prenait acte de ce que «Sous réserve de l'examen des dossiers de candidature, les diplômes délivrés par l'Ecole de culture générale de Delémont sont considérés comme équivalents au CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur) ouvrant à l'enseignement supérieur de type court social, paramédical et pédagogique, notamment à celui qui est dispensé au CESEPT de Tournai».

ANNEXE 13

ROLE DU LECTEUR DANS LA REGION DE LA VALLEE D'AOSTE

Le programme de coopération entre la Communauté française de Belgique et la Région de la Vallée d'Aoste prévoit la mise à disposition de celles-ci d'un assistant de langue.

Celui-ci est mis à la disposition de l'Assessorat de l'instruction publique de la Vallée d'Aoste.

Sa fonction principale est d'assister les autorités de la Vallée d'Aoste dans leurs programmes d'apprentissage de la langue française.

Parallèlement à cette mission pédagogique, il est demandé à l'assistant d'animer des activités culturelles susceptibles d'améliorer la visibilité de la Communauté française dans cette région francophone d'Italie: expositions, accueil de conférenciers, participation aux activités des institutions culturelles françaises dans la Vallée, etc.

ANNEXE 14

COLLABORATION RTBF/CGRI

Depuis plusieurs années, des contacts réguliers ont lieu entre la RTBF, le CGRI et l'APEFE.

Ainsi, plusieurs projets de coopération dans le domaine de l'audiovisuel ont été initiés par le CGRI, impliquant la RTBF. C'est le cas, notamment, au Bénin où la collaboration avec la Radio-Télévision béninoise est importante (plusieurs postes APEFE).

Par ailleurs, la RTBF, grâce à des crédits de l'AGCD et de l'Union européenne, mène des activités de formation (ex.: projet REMFOC avec les pays du Maghreb). Le CGRI est systématiquement associé à ces différentes activités.

ANNEXE 15

RELATIONS DE TRAVAIL ENTRE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LE CGRI

Des discussions sont en cours entre les cabinets concernés pour mettre au point un accord de coopération entre la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux modalités d'expansion des relations internationales de la Commission communautaire française.

Sans attendre la signature de cet accord, le CGRI associe d'ores et déjà la Commission à un certain nombre de dossiers relevant de ses compétences :

- préparation des réunions multilatérales européennes, francophones et mondiales;

- préparation des commissions mixtes bilatérales : la Commission est interrogée avant chaque CMP, associée si elle dépose un projet; elle reçoit, en tout état de cause, le PV de la réunion;

- lancement du Centre européen de langue française;

- suivi des dossiers CIPE et du groupe Traités mixtes, les PV sont adressés à la Commission;

- préparation de dossiers à l'occasion de visites d'étrangers ou à l'étranger; ex : mission à Budapest du Bureau de l'Assemblée de la Commission;

- dossiers conjoints dans les matières non transférées; ex : Opération Bruxelles à Rouen, Chatillon; Biennale de la chanson au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, etc.

Depuis 1994, le CGRI a prévu à son budget un crédit identifié « Activités de la Commission communautaire française ». Dans l'attente de l'accord de coopération, le CGRI s'est limité à imputer à ce crédit un certain nombre de dépenses effectuées à la demande de la Commission.

ANNEXE 16

PRESENCE DE LA RTBF

La RTBF est évidemment bien présente en Télévision puisque la Communauté française contribue au projet TV5 à la même hauteur que la Suisse et le Canada et Québec réunis (1/9^e).

Un projet de transmission du Premier Programme Radio de la RTBF, via le satellite de TV5, est actuellement à l'étude à la RTBF. Le CGRI est associé à cette réflexion.

Si ce projet aboutissait, il assurerait une présence de la RTBF Radio pour les francophones à l'étranger (notamment les Belges).

ANNEXE 17

«BILAN DES JUMELAGES D'ÉCOLES VIA INTERNET»

Les 6 écoles francophones belges impliquées dans le projet de « Jumelages entre des écoles du Nord et du Sud via la messagerie électronique » ont eu l'occasion au cours de l'année académique 1995-1996 de prendre des premiers contacts avec des écoles du Québec et du Nouveau Brunswick. Il s'agissait essentiellement de faire connaissance dans le cadre d'une première approche. Des écoles de Louisiane seront prochainement impliquées dans le projet.

L'année académique 1996-1997 permettra de passer à l'étape suivante, soit de développer un projet pédagogique commun (par exemple, réalisation d'un journal). Le CGRI a chargé la coordinatrice pédagogique du projet de reprendre contact avec les différentes écoles afin de s'assurer de la motivation de chacune et de progresser dans le projet pédagogique.

Pour des raisons techniques, les échanges via Internet avec des écoles du Sud n'ont pu commencer que début novembre 1996. Deux écoles du Sénégal sont impliquées via notre Délégation à Dakar. Des contacts sont également en cours avec une école de Tunisie.

Toujours dans le cadre de ce projet, et ce grâce à la collaboration du CGRI, des articles réalisés par des élèves de l'Athénée Royal de Watermael Boitsfort ont été publiés dans le journal québécois « AdoMonde francophone ». Une dizaine d'élèves de cet athénée ont également été invités à participer à une vidéoconférence avec des élèves de Boston, le 19 novembre dernier (coordonnateur du projet: Massachussets Corporation for Educational Telecommunications).

ANNEXE 18

ROLE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DANS L'EUROREGION

La Communauté française, en tant que telle, ne fait pas partie de l'Eurorégion.

Néanmoins, elle est associée, via le Programme « Sans Frontière » subventionné par la DG 10, au Kent, au Nord-Pas de Calais et à la Province de Flandre occidentale au niveau de diverses activités culturelles visant principalement à commémorer chaque année la « Journée de l'Europe ».

ANNEXE 19

STRUCTURE DU BUDGET

Le budget du CGRI est régi par la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public.

Celle-ci dispose en son article 2, § 2, que « le budget des organismes de la catégorie B est communiqué aux Chambres en annexe au budget administratif... du ministère dont relève les organismes »; en l'occurrence, chaque année, le budget initial du CGRI est annexé au budget administratif du ministère de la Culture et des Affaires sociales. Le Conseil de la Communauté vote donc la dotation du CGRI en votant le budget du ministère.

D'autre part, l'article 5 de la même loi dispose que les transferts de crédits doivent être autorisés par le ministre dont l'organisme relève (de l'avis conforme du ministre des Finances).

Sur base de cette disposition, au cours de l'année budgétaire, les ajustements du budget du CGRI (n'entraînant aucune majoration de la dotation) sont soumis à l'approbation du ministre des Relations internationales et du ministre du Budget de la Communauté française. Dans un souci d'information, toutefois, le budget tel qu'il a été ajusté et approuvé par les ministres précités figure en annexe au rapport d'activité du CGRI.

ANNEXE 20

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES SUR LE DEPASSEMENT
DE 75 EMPLOIS DU CADRE ORGANIQUE DU CGRI

En 1982, le cadre organique du personnel du CGRI a été établi de manière théorique, au départ des activités d'un service du ministère — les Relations culturelles internationales — et dans l'ignorance effective des développements ultérieurs des activités.

Depuis 1983, plusieurs services nouveaux ont été mis en place pour répondre à des obligations ou objectifs nouveaux imposés par les réformes institutionnelles et les compétences conférées aux Communautés en matière internationale. Songeons, par exemple, à la communautarisation de l'enseignement, au rôle accru de l'Union européenne, à la coopération transfrontalière, à la signature de nombreux nouveaux accords bilatéraux, etc.

Il faut relever par ailleurs un accroissement constant des missions traditionnelles. On constate en effet chaque année une augmentation du nombre de dossiers traités. Des statistiques précises existent. Elles indiquent par exemple que 6 022 dossiers à incidence budgétaire ont été traités par le CGRI en 1990. Ce chiffre passe à 8 624 pour l'année 1993 et à 8 726 pour l'année 1995.

Compte tenu de cette évolution, le Gouvernement, sous la précédente législature, avait décidé de procéder à un élargissement du cadre du personnel du CGRI. Le projet n'a pas abouti en raison de la fin prématurée de la législature. Cette problématique sera réexaminée par le présent Gouvernement.

ANNEXE 21

**CHOIX DE PRAGUE POUR L'ETABLISSEMENT DE LA
DELEGATION WALLONIE-BRUXELLES**

Le CGRI avait proposé Prague ou Budapest.
Plusieurs éléments ont joué en faveur de Prague :

— l'ouverture rapide de l'ex-République
fédérative tchèque et slovaque à l'Europe occi-
dentale;

— la présence d'enseignants de la Commu-
nauté française dans les lycées bilingues de Pisek
et Zilina, présence qui avait été réclamée par les
autorités tchèques et slovaques, celles-ci affir-
mant ainsi leur intérêt pour la diffusion chez
elles de la langue française;

— la présence de lecteurs de la Commu-
nauté française à Prague et à Presov;

— la position centrale de Prague en Europe.